

DECRET N° 2007-452 DU 02 OCTOBRE 2007

portant ratification de l'accord de prêt signé le 10 juillet 2007 à Cotonou entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement partiel du projet de protection contre l'érosion côtière dans la ville de Cotonou et la commune de SEME-KPODJI.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2007-24 du 24 septembre 2007 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 10 juillet 2007 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement partiel du projet de Protection contre l'érosion côtière dans la Ville de Cotonou et la Commune de Sèmè-Kpodji ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant Composition du Gouvernement et le décret n° 2007-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié ;

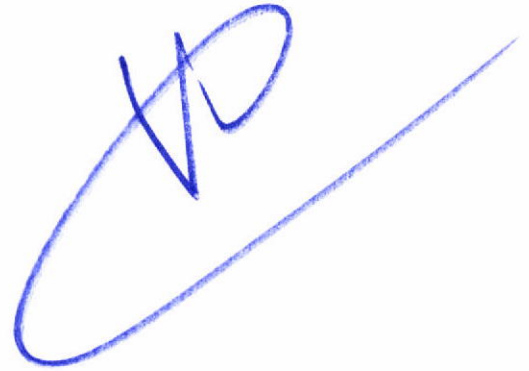
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié, l'accord de prêt d'un montant de dix millions (10.000.000) de dollars US, soit cinq milliards (5.000.000.000) de francs CFA, signé le 10 juillet 2007 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement partiel du projet de Protection contre l'érosion côtière dans la Ville de Cotonou et la Commune de Sèmè-Kpodji et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 octobre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre des Finances



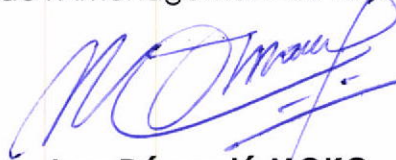
Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Urbanisme, de
l'Habitat, de la réforme Foncière et
de la Lutte contre l'Erosion Côtière,



François Gbènoukpo NOUDEGBESSI

Le Ministre de la Décentralisation, de la
Gouvernance Locale, de l'Administration
et de l'Aménagement du Territoire,



Issa Démonlé MOKO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MUHRFLCEC 4 MDGLAAT 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 GCONB-
DGCST-INSAE-IGE-ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 JO 1.